AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2563
FR0004159473-FS1077

4 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HEXAOM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 décembre 2019, la société anonyme Axxion (15 rue de Flaxweiller, L-6776 Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 novembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HEXAOM[1] et détenir, pour le compte desdits fonds, 346 712 actions HEXAOM représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions HEXAOM sur le marché.

[1] Anciennement dénommée MAISONS FRANCE CONFORT
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 937 593 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.